



Délibération n° 5

Conseil Municipal du Mardi 30 juin 2020

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mardi trente Juin deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 22/06/2020

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 3

Membre(s) excusé(s) : 1

Membre(s) non excusé(s) : 3

Nombre de votants : 29

Affiché le 02/07/2020

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, **Adjoins**, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, **conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER

Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN,

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 29

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE

**Objet : Budget Principal de la Ville
Budget Primitif 2020**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2020 du budget principal de la VILLE

Après avoir délibéré sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019, et après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2020 du budget principal de la Ville dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes : **17 859 844,74 €**
Dont excédent reporté : 2 896 538,36
- Dépenses : **17 859 844,74 €**

Section d'investissement :

- Recettes : **7 730 924,93 €**
 - o Dont restes à réaliser recettes : 1 116 126,73
- Dépenses : **7 730 924,93 €**
 - Dont solde d'exécution reporté : - 988 254,87
 - o Dont restes à réaliser dépenses : 1 969 860,80

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 02 Juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.